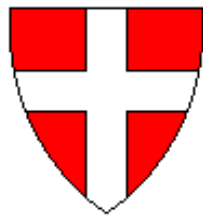


# LA MAISON DE SAVOIE EN PAYS DE VAUD



(du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle)

© **Pascal Nicollier**

Lausanne, 1991

[www.urbalex.ch/histoire](http://www.urbalex.ch/histoire)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>2</b>
<b>1. L'histoire.....</b>	<b>3</b>
1.1. La conquête pacifique par Thomas I <sup>er</sup> et Pierre II.....	3
1.2. Le Pays de Vaud sous la domination savoyarde.....	5
1.2.1. La baronnie de Vaud.....	6
1.2.2. Le Comte Vert.....	9
1.2.3. Le Comte Rouge.....	10
1.2.4. Le duché de Savoie.....	11
1.2.5. Les guerres de Bourgogne.....	12
1.3. La retraite de la Maison de Savoie.....	13
<b>2. L'organisation de l'Etat.....</b>	<b>14</b>
2.1. Les subdivisions politiques.....	14
2.2. Les vassaux et les grandes seigneuries vaudoises.....	15
2.3. Les Etats de Vaud.....	16
2.3.1. La composition.....	17
2.3.2. La nature de l'institution.....	17
2.3.3. Les convocations.....	17
2.3.4. Le fonctionnement.....	17
2.3.5. Les attributions.....	18
2.4. La justice.....	18
<b>3. La société.....</b>	<b>20</b>
3.1. La Cour.....	20
3.2. L'Eglise.....	21
3.3. La ville.....	22
3.4. La campagne.....	23
<b>TABLE CHRONOLOGIQUE.....</b>	<b>25</b>
<b>ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE SAVOIE.....</b>	<b>26</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>27</b>

# 1. L'histoire

Avant l'arrivée des Savoyards, le Pays de Vaud, tout comme une grande partie de la Suisse, était inclus dans le Royaume de Bourgogne. En 1032, mourra le dernier roi rodolphein (Rodolphe III de Bourgogne). La Bourgogne fut rattachée au Saint-Empire sur lequel régnait l'empereur Conrad II. Son influence ne se manifesta guère dans le Pays de Vaud où la domination impériale demeurait bien faible. Le Pays de Vaud était alors morcelé politiquement de toutes parts; les petits barons se trouvaient relativement éloignés de la politique de l'empereur. L'histoire politique du Pays de Vaud n'était, durant cette période, qu'un inventaire de disputes pour le pouvoir.

Le plus important des seigneurs de la région était l'évêque de Lausanne qui, en plus de son pouvoir matériel dans plusieurs parties du pays, exerçait aussi un pouvoir spirituel sur des régions plus étendues. Représentant, à certains égards, le pouvoir impérial, l'évêque de Lausanne entretenait de bons rapports avec ses lointains souverains. Ceux-ci renforçaient peu à peu l'emprise sur les biens temporels de l'évêché et sur les villes. Mais une ombre apparut bientôt. L'influence grandissante des ducs de Zaehringen et de leurs vassaux commença à empiéter sur la juridiction épiscopale. Berthold IV de Zaehringen obtint de l'empereur, Frédéric Barberousse, quelques fonctions limitées et l'investiture des régales dans les trois évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Aussi, c'est le duc de Zaehringen qui fonda Fribourg en 1157, sans doute pour mieux asseoir sa domination en Suisse romande. En 1218 mourut le dernier duc de Zaehringen, Berthold V. C'est avec soulagement que l'évêque de Lausanne revendiqua l'avouerie épiscopale (la période «Zaehringen» avait été assez dure). La Maison de Savoie s'intéressait alors de plus en plus à son expansion vers le Nord: le Pays de Vaud.

## 1.1. La conquête pacifique par Thomas I<sup>er</sup> et Pierre II

Au XII<sup>e</sup> siècle, le principal détenteur du pouvoir en Pays de Vaud était l'évêque de Lausanne (représentant plus ou moins le pouvoir de l'Empereur). Une influence mal-aimée des Zaehringen fut effacée par la mort de Berthold V, dernier souverain Zaehringen en Pays de Vaud.

C'est à cette époque que naquit l'ambition d'expansion des comtes de Savoie sur les trois diocèses de Suisse romande. A cet égard, certains évêques de Lausanne firent construire des fortifications (Lucens, Lausanne, Puidoux, Ouchy, Lutry, Bulle) pour se protéger des comtes de Savoie, mais aussi de leurs vassaux et des ducs de Zaehringen.

Les comtes de Savoie entrèrent peu à peu et avec facilité dans ce territoire et y consolidèrent peu à peu leur domination. L'acquisition d'hommages et la division des familles constitua un renforcement pacifique du pouvoir de la Maison de Savoie sur le Pays de Vaud. L'année 1207 vit le début de l'époque savoyarde: le comte Thomas de Savoie parvint à mettre la main sur Moudon, ceci pendant une guerre entre quelques seigneurs vaudois. Un diplôme impérial, puis un traité de paix (Traité de Burier, 1219) avec le duc de Zaehringen lui confirma sa nouvelle possession: cet accord marque le début du règne de la famille de Savoie dans le Pays de Vaud, qui va durer plus de trois siècles.

Thomas de Savoie agrandit le fortin de Chillon dont il fit un vrai château et où il résida à plusieurs reprises. Aussi, il fonda en 1214, non loin de là, la bourgade franche de Villeneuve. Son fils, Pierre de Savoie, fut le rassembleur des terres vaudoises dispersées et le créateur de la «Patria Vuaudi»: la Patrie de Vaud. Septième fils du comte, Pierre était destiné à la carrière ecclésiastique, mais son ambition, ses exceptionnelles qualités de meneur d'hommes et d'organisateur l'orientèrent vers un rôle politique.

Une querelle «ni nouvelle, ni étonnante» éclata au sujet d'une succession épiscopale. Pierre de Savoie fût nommé administrateur de l'évêché en attendant la nomination du siège épiscopal. Après deux ans de disputes, le pape trancha et nomma l'évêque Boniface mais, plus tard, n'arrivant pas à s'imposer au diocèse de Lausanne et au Pays de Vaud, ce nouvel évêque renonça à ses fonctions (1239). Sa succession fut encore beaucoup plus tourmentée que dix ans auparavant. Jean de Cossonay fut élu (devant Philippe de Savoie) après une longue et dure lutte, dans laquelle le sang coula. Pierre de Savoie commença alors à s'intéresser au Pays de Vaud, au sein duquel aucun pouvoir n'était assez fort pour lui résister. Les détenteurs de puissance militaire étaient dispersés dans tout le pays: Genève, Aubonne, Prangins, Cossonay, Blonay, Estavayer, Grandson, Gruyères, et d'autres encore.

A la mort de Thomas de Savoie, son fils Pierre quitta la cléricature et épousa en 1233 la fille du baron de Faucigny, ce qui lui valut quelques menus droits et possessions en terre vaudoise. Mais Pierre s'appuya surtout sur Moudon, afin de s'installer solidement au Pays de Vaud. Il devint chef d'un petit Etat par des moyens pacifiques, puisque pour lui, l'argent remplaçait les armes. Cet argent venant d'Angleterre, ainsi que le prestige de Pierre lui valut le ralliement de nombreux seigneurs. Cette fortune provenait plus précisément d'Henri III, roi d'Angleterre, et neveu par alliance de Pierre de Savoie. La petite guerre opposant les deux candidats au siège épiscopal (Philippe de Savoie, le frère de Pierre et Jean de Cossonay) permit à Pierre de s'immiscer dans les affaires de Lausanne et d'acquérir Romont (1240); il s'intitula dès lors «seigneur de Moudon et de Romont» et reçut rapidement les actes de soumission des seigneurs vaudois d'Aubonne, de Biolley-Magnoux, de Cossonay, de St-Martin-du-Chêne, de Fruence et du comte de Gruyère. Puis, même le comte de Genève dut lui abandonner la tour des Clées et son manoir ancestral.

Vers 1250, tous les petits seigneurs de la vallée de la Broye se rallièrent à Pierre (ce fut à ce moment, en outre, qu'il racheta le Château de La Tour-de-Peilz). Suivirent les seigneurs d'Estavayer, de Mex, de la Sarraz et de Belmont (sur Yverdon). Pierre exigeait simplement de ses sujets l'hommage de leurs droits et leur loyalisme personnel; ainsi, la façon de vivre et les coutumes locales subsistaient. C'est à ces sujets que Pierre de Savoie remettait ses affaires pendant ses absences du pays (fréquentes, il allait souvent en Angleterre). Pierre de Grandson, son homme de confiance, fut nommé châtelain de Moudon pour traiter de toutes choses en son nom. Une organisation nouvelle se créa: des fonctionnaires lui rendaient des comptes annuellement; dans chaque bourg et territoire important était établi un châtelain assisté de collaborateurs subalternes. Ce nouveau régime était beaucoup plus souple qu'à l'époque bourguignonne. En 1253 mourut le frère aîné de Pierre, le comte Amédée IV (Boniface lui succéda à tête de la Maison de Savoie).

Pierre hérita alors de Chillon et de tout le Chablais: il contrôlait maintenant la rive Nord du Léman. De nouvelles adhésions arrivèrent: celles de Hugues de Palézieux et d'Amédée

d'Oron. Il acheta: le château et le bourg d'Aubonne et de nouveaux droits sur Vevey. Puis il devint suzerain de la haute Gruyère (actuel Pays d'En-Haut, que le comte de Gruyère lui avait concédé). En 1260, il acquit Yverdon, où il fit construire l'actuel château fort et une «ville neuve», puis la moitié des droits et des revenus des terres de l'évêché. Cette expansion du pouvoir de Pierre commença à se heurter au Nord-Est du Pays de Vaud aux puissants seigneurs alémaniques (Kybourg, héritiers des Zaehringen). Hartmann de Kybourg, profitant d'un interrègne impérial avait mis la main sur Laupen et menaçait Berne et Morat. Ces deux dernières villes cherchèrent du secours auprès de Pierre. Celui-ci devint alors protecteur de Berne et il y délégua un bailli vaudois. Il y fit construire des remparts et jeta le premier pont sur l'Aar.

Au Sud-Est, Pierre se heurta à l'évêque de Sion, souverain temporel du Haut-Valais, alors qu'une partie du bassin relevait de la Maison de Savoie. Un arrangement intervint et la rivière «Morge de Conthey» marqua la frontière entre les juridictions épiscopale et savoyarde (1260). Deux années plus tard, Pierre acquit plusieurs territoires du Jura vaudois et se fit, en outre, concéder par l'empereur la suzeraineté de Laupen et de Grasbourg.

La mort prématurée du jeune comte de Savoie, Boniface, permit alors à Pierre de ceindre la couronne comtale: il devint ainsi, en 1263, «Pierre II, Comte de Savoie» (surnommé le «petit Charlemagne»). Il était à l'apogée de sa carrière. Dès cet instant, le Pays de Vaud, fief personnel de Pierre (acquis par son seul génie), se trouva directement associé à la Maison de Savoie. Pierre II gouvernait désormais à Thonon et Chambéry, comme à Moudon. Ainsi, Pierre avait «annexé» le Pays de Vaud avant d'être héritier de la Savoie, pacifiquement, sans mener de guerre, mais seulement avec le jeu des héritages et des concours favorables de circonstances. Le Pays de Vaud, bien qu'apparemment à la Savoie, n'a donc jamais été «occupé» par les Savoyards, comme par les Bernois: Pierre et ses successeurs ont toujours mis des Vaudois aux postes clés de leur pays. La domination bernoise sera fondamentalement différente.

## 1.2. Le Pays de Vaud sous la domination savoyarde

Le comte Pierre, devenu chef d'un territoire s'étendant du Lac du Bourget au Léman et au «Lac d'Yverdon», put donner toute sa mesure. Il organisa ses Etats en les divisant en baillages; les baillis représentaient l'autorité du comte en matière administrative, fiscale, judiciaire et militaire. Subordonnés aux baillis, des châtelains administraient les différents bourgs du pays et leurs territoires avoisinants. Le baillage de Vaud, dont le chef-lieu était Moudon, était limité au Sud-Est par la Veveyse; au-delà, on trouvait le baillage du Chablais, dont le bailli résidait à Chillon.

La carrière militaire de Pierre de Savoie n'était pas encore à son terme. Après une petite guerre en Valais en 1266 contre l'évêque de Sion, il eut à faire à plus forte partie du côté de l'Alémanie. Il s'y déployait une puissance nouvelle, celle des Habsbourg, héritiers des Zaehringen, et des Kybourg. Vers 1264, Rodolphe de Habsbourg s'était emparé de Laupen et de Grasbourg. Une année plus tard, il se saisit de Berthoud, résidence de la soeur de Pierre, veuve du dernier des Kybourg. Pierre mobilisa tous ses vassaux. Rodolphe riposta en occupant Fribourg, qui s'était ralliée à lui. Pierre reçut entre temps de nouveaux hommages de seigneurs vaudois pour tels de leurs châteaux ou telles de leurs terres; il acquit

également Cerlier (Erlach). Ayant alors épuisé les moyens pacifiques pour que justice fut rendue à sa soeur réfugiée auprès de lui, Pierre organisa vigoureusement la contre-offensive. Au cours de deux campagnes, en 1266 et 1267, malgré un échec à Fribourg, il parvint à reprendre Gummenen, Laupen et Grasbourg. Rodolphe dut se retirer.

Cependant, Pierre II, usé par tant de chevauchées, non seulement à travers le Pays de Vaud et la Savoie, mais au-delà du Jura et de la Manche, épuisé d'avoir bataillé, négocié et organisé, il tomba malade à la fin de 1267 et passa l'hiver à Chillon pour se soigner. Au printemps suivant, il expira et fut enseveli en l'abbaye de Hautecombe, sur les rives du lac du Bourget.

Pierre n'avait pas laissé de descendant mâle, c'est pourquoi son frère Philippe lui succéda et devint, par ce fait, Philippe I<sup>er</sup> de Savoie. Ce dernier était cependant déjà âgé et de plus, n'avait pas le génie de son aîné. Il régna dix-sept années, de 1268 à 1285, durant lesquelles il put acquérir quelques avantages à Payerne, mais en revanche, abandonna aux Habsbourg Laupen et Grasbourg. La situation de la Maison de Savoie et du Pays de Vaud devint plus incertaine par un événement imprévu: l'élection de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial. Une guerre éclata entre Philippe de Savoie et l'empereur Rodolphe qui désirait reconstituer le royaume de Bourgogne des rodolphiens au profit de l'un de ses fils. Morat, puis Payerne, tombèrent aux mains de Rodolphe. Mais la résistance tenace des Savoyards le dissuada de pousser plus avant ses projets d'expansion. La paix fut conclue: Gummenen, Morat et Payerne étaient perdues pour Philippe et Berne rompit pour un temps ses liens avec la Savoie.

### 1.2.1. La baronnie de Vaud

Le comte Philippe mourut en 1285, laissant ses Etats à ses deux neveux, les frères Amédée et Louis, qui avaient dirigé ensemble la défense de Payerne. Après quelques affronts quant à savoir qui des deux hériterait de quoi, se conclut un arrangement. Amédée, cinquième du nom, reçut la Savoie et le Chablais en propre, avec le titre de comte et la suzeraineté de tout l'héritage. Tandis qu'à Louis fut attribuée la majeure partie du Pays de Vaud qu'il devait tenir en fief de son aîné. Ainsi commença la «baronnie de Vaud». Ce régime particulier durera de 1285 à 1359. En fait, le titre de baron n'était qu'une qualification honorifique et personnelle conférée à Louis de Savoie, lequel se désignait toujours lui-même comme «seigneur» (ou «sire» de Vaud): dominus Vuadi). Le domaine propre de Louis n'était pas tout à fait semblable aux terres rassemblées par le comte Pierre.

Les grandes divisions politiques étaient alors les suivantes:

- Les châtelainies de Moudon, Romont, Yverdon, les Clées, Biolley, Rue et Cudrefin, avec divers fiefs compris entre Aubonne et la Veveyse ainsi qu'entre Romont et l'Alémanie revenaient à Louis.
- Le reste du pays dépendait directement du comte de Savoie (Amédée V), notamment les seigneuries de Grandson, d'Aubonne, de Cossonay-Bercher, de Fruence et le comté de Gruyère.

- Echallens et Orbe dépendaient de seigneurs franc-comtois.
- Lausanne, avec Lavaux, Avenches et Bulle, demeuraient la propriété de l'évêque de Lausanne.

Malgré le peu d'unité que constituait le Pays de Vaud de l'époque, Louis I<sup>er</sup> groupait autour de lui ses principaux bourgs ainsi que la petite et moyenne noblesse. Néanmoins, ce territoire, constituant «la baronnie de Vaud» et dont Moudon continuait d'être le centre administratif, ne fut pas juridiquement absorbé par la Maison de Savoie et put dès lors maintenir, puis accentuer son caractère propre. La politique de Louis de Vaud, tendait à être solidaire avec celle de son frère Amédée V, ainsi les vaudois de l'une et de l'autre obédience se trouvaient souvent associés aux mêmes entreprises et aux mêmes vicissitudes.

Rodolphe de Habsbourg accentua sa passion sur le pays romand: il constitua une coalition de résistance «contra Alemannos» dont Berne même fit partie (ce qui lui valut d'être plus tard rudement assiégée). En dépit des avances que Rodolphe fit à Louis, ce dernier ne se laissa pas diviser avec son frère Amédée. Au cours d'une conférence que l'empereur tenait à Cudrefin avec Charles II d'Anjou (roi de Sicile) au printemps 1291, les deux frères de Savoie prirent ensemble toutes les mesures appropriées à la défense de leurs terres, tout en prodiguant des sourires à l'hôte illustre qui conférait mystérieusement dans le Vully. A leur idée, il s'agissait bien d'un complot. Peu après, Rodolphe de Habsbourg mourrait le 15 juillet 1291. Du côté de la Suisse centrale actuelle, cette époque constituait la conclusion, au début d'août, du pacte fondant la Confédération suisse. Du côté romand, Amédée et Louis en profitèrent pour prendre leur revanche sur la défaite de 1283: sans tarder, ils reprurent possession de Payerne et de Morat; ils renouvelèrent et consolidèrent leur protectorat sur Berne. Puis ils cherchèrent enfin à soumettre Fribourg, mais ne purent récupérer Laupen. Le serment du Grütli ne toucha pas les terres des deux princes savoyards: ils continuaient de favoriser les bourgs et en faisaient même naître de nouveaux.

En 1285, Amédée V avait confirmé les franchises de Moudon et en 1288 celles de La Tour-de-Peilz, reçues du comte Philippe six ans plus tôt. En 1287, Louis de Vaud bâtit le château et la ville de Morges, où trouvèrent refuge les serfs et taillables des environs, ce qui ne manqua pas d'irriter les proches seigneurs de cette région. En 1293, les deux frères savoyards assiégèrent par terre et par eau Aymon de Prangins, seigneur de Nyon; ayant conquis cette ville, ils la dotèrent d'une carte de franchise analogue à celle de Moudon. Amédée remit la ville à Louis qui, pour sa part, se rendit maître de Grandcour et de Bellerive au Vully, possession du sire de Prangins. La baronnie de Vaud se trouvait ainsi sensiblement agrandie et fortifiée. Nyon en devint le second chef-lieu et le baron Louis y résida volontiers. Ce fut, pour les grands seigneurs, la goutte qui fit déborder le vase: l'évêque de Lausanne, avec les sires de Cossonay et d'Aubonne, prit la tête d'une coalition contre Louis. Ce dernier avait l'appui de ses villes, de la moyenne et petite noblesse, ainsi que des Lausannois désireux de s'émanciper de la trop lourde tutelle temporelle de leur évêque. Ce conflit fut un affrontement de caractère social entre les tenants d'un certain arbitraire féodal et les gens qui aspiraient à un régime plus libéral et de caractère urbain. Sous ce jour-là, cet affrontement fut important; mais il s'atténua par la suite, du point de vue militaire: quelques coups de main et quelques razzias de part et d'autre, en deux temps, de 1295 à 1297 puis

en 1300. La fortune des armes n'a pas toujours souri au baron de Vaud. Pour ramener la paix, il fallut l'arbitrage d'Amédée V, son frère, qui rendit sa sentence en la tour d'Ouchy en juillet 1300: les villes franches de Morges et de Nyon furent attribuées à Louis. Mais celui-ci perdit à nouveau Payerne et Morat devant Albert de Habsbourg, le nouvel empereur et fils de Rodolphe. Louis ne survécut guère à ces événements: il mourut à Naples en 1302. C'est son fils, Louis II qui lui succéda. Louis II était d'une personnalité plus marquante, son envergure lui valut de jouer un rôle important dans la politique européenne de son temps, notamment en Italie et en France.

Les contingents du Pays de Vaud furent engagés à plusieurs reprises dans des opérations militaires locales sur la rive Sud du Léman; des litiges éclataient sans cesse entre les princes savoyards d'une part, le sire du Faucigny, le comte et l'évêque de Genève d'autre part. Une grande animation régnait alors sur le lac, sillonné par les galères aux voiles rouges à croix blanche, dont Villeneuve était le porte d'attache. De 1303 à 1307, puis de 1317 à 1321, des milliers de soldats vaudois, venus des châtelainies du baron Louis II et de celles qui dépendaient directement de son oncle Amédée, furent au siège des châteaux de Lullin de Genève et par deux fois au siège de Corbières au Pays de Gex.

Louis II, comme jadis son père, eut de sérieux démêlés avec l'évêque de Lausanne. Il appuyait secrètement les Lausannois en lutte pour une autonomie communale que le prélat rechignait à leur accorder. En 1316, Louis fit envahir les terres de l'évêché: ses soldats firent des déprédations dans les environs de Lutry, démantelèrent la tour de Gourze et occupèrent Villarzel. Une fois encore, la médiation d'Amédée V mit fin à cette petite guerre dont lui seul retira un avantage: il réussit à se faire concéder par l'évêque la moitié des droits de juridiction sur Lausanne et Lavaux, et le droit d'entrer en armes dans la ville en cas de nécessité.

Cependant, un conflit beaucoup plus grave s'amorça. Ses conséquences pour les destinées futures du Pays de Vaud devaient être décisives. Berne, dans la faiblesse de ses débuts, avait dû recourir à la haute protection de Pierre de Savoie. Avec le temps, la ville était devenue plus forte; le protectorat se révéla bientôt inutile et devint une alliance qui connut diverses vicissitudes. Les problèmes entre Berne et la Savoie naissaient souvent du côté de Fribourg. Devant la menace grandissante représentée par Berne, un nouveau mouvement anti-bernois vit le jour. Louis II, les principaux seigneurs romands, l'évêque de Lausanne, de Fribourg, ainsi que les Habsbourg et leurs vassaux en firent partie. Malgré la neutralité du nouveau comte de Savoie, Aymon (le successeur d'Amédée V), et malgré ses tentatives de conciliation, le conflit éclata. Berne s'empara de Laupen en 1339 où le fils unique et héritier de Louis II, Jean de Vaud, perdit la vie. A partir de ce jour, la puissance bernoise grandit politiquement et militairement; elle s'accrut encore en 1353, par son entrée dans la Confédération helvétique.

Le Pays de Vaud resserra son unité sous Louis II. Plusieurs traités furent signés de part et d'autre du pays sur une politique de défense mutuelle. L'administration autonome des villes se précisa: des syndics, recrutés parmi les bourgeois et choisis par eux, furent chargés de veiller aux intérêts de la communauté et de s'occuper des affaires locales.



Après avoir perdu son fils à Laupen, Louis II prit de nouvelles dispositions pour sa succession. Il fit reconnaître comme son héritière, par les délégués des villes vaudoises, sa fille Catherine, épouse d'un seigneur français.

Le décès du baron Louis, en 1349, fut suivi de celui de son gendre. Catherine, devenue veuve, se remaria avec un seigneur plus lointain, le comte de Namur. Le règne de Catherine ne fut pas marqué par d'importants événements politiques, à l'exception d'un seul qui aurait put avoir de grandes conséquences.

Lors d'un conflit mêlant Fribourg, Berne, le comte de Gruyère et quelques autres seigneurs voisins, une commission arbitrale se constitua avec Catherine et Isabelle (sa mère) de Vaud, le comte de Savoie et l'évêque de Lausanne. Ces personnages mirent sur pied une convention d'assistance mutuelle et d'arbitrage avec des garanties de libre établissement et de protection pour tout individu sur l'ensemble du territoire compris entre le Jura, la Reuss et l'Aar. Si ce projet avait pu prendre corps, il aurait peut-être pu constituer, en Helvétie occidentale, l'embryon d'une confédération analogue à celle qui grandissait alors autour des Waldstaetten en Helvétie centrale. Il témoigne d'un effort de regroupement qui, ici et ailleurs, fut l'un des aspects positifs de ce temps.

### 1.2.2. Le Comte Vert

Lors du mariage de Catherine avec le comte de Namur, ce dernier fut plutôt embarrassé de recevoir en héritage un territoire éloigné qui, en outre, représentait une lourde charge financière. D'entente avec son épouse, il revendit ses droits sur le Pays de Vaud au comte de Savoie, qui redevint ainsi en 1359 le souverain immédiat de tout le pays. C'est donc Amédée VI, comte de Savoie depuis 1343, qui succéda à Catherine au pouvoir sur le Pays de Vaud. Le règne d'Amédée VI fut un moment prestigieux de l'histoire vaudoise. On appelait ce prince «le Comte Vert»; il avait en effet une prédilection pour cette couleur: ses costumes, la livrée de ses gens, les housses de ses chevaux, sa tente de campagne militaire, tout était vert. Tournois fréquents et chamarrés, expéditions guerrières couronnées de succès, croisades en Orient, donc beaucoup de panache, mais aussi de la sagesse, de l'habileté politique et un contact humain facile rendirent Amédée VI sympathique et populaire.

Le Comte Vert fit son entrée au Pays de Vaud en été 1359 pour recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets, après avoir juré le respect de leurs franchises, coutumes et privilèges. Par la suite, Amédée VI revint fréquemment, notamment à Chillon et La Tour-de-Peilz. Les Vaudois représentaient un atout précieux pour Amédée car ils combattaient à ses côtés et remplissaient d'importantes charges et missions. Amédée fut également grandement secondé par la «Grande Comtesse», sa femme: Bonne de Bourbon. Pour Amédée, elle était plus qu'une compagne: une collaboratrice et au besoin une remplaçante. Elle introduisit en Savoie et au Pays de Vaud un peu de l'élégance et de la finesse française. Pendant deux périodes: de 1368 à 1374 et 1374 à 1377, la menace proférée par les reliquats des troupes de la guerre de cent ans fut plus aiguë. Amédée VI, avec l'assentiment des Vaudois, renforça la surveillance des passages du Jura, leva des milices et consolida les remparts et les portes des villes.

Plusieurs campagnes militaires eurent lieu en Valais, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, pour secourir l'évêque de Sion dans ses démêlés avec le Haut-Valais. Mais l'expédition la plus lointaine fut celle de plusieurs nobles et de quelques bourgeois du Pays de Vaud qui accompagnèrent Amédée en 1366 en Orient, dans la croisade contre les infidèles.

A côté des conquêtes, le Comte Vert octroya aux villes vaudoises de nombreuses franchises: dorénavant, en cas d'appel à la Cour judiciaire de Chambéry, les Vaudois étaient jugés en dernier ressort selon les lois et coutumes vaudoises. C'est, en outre, sous le règne d'Amédée VI que l'assemblée des députés des villes et de la noblesse, les Etats de Vaud, prit la figure d'une institution reconnue et régulière.

Hélas, le glorieux règne d'Amédée VI de Savoie devait finir lamentablement. Amédée se laissa entraîner par le roi de France dans une aventure guerrière en Italie afin d'introniser à Naples un prince français. De nombreux seigneurs et hommes d'armes vaudois accompagnaient une fois de plus leur souverain. Mais à Naples, une épidémie de peste décima l'armée franco-savoyarde. Le Comte Vert, frappé à son tour, mourut tristement loin de ses Etats en 1383.

### 1.2.3. Le Comte Rouge

C'est sous la tutelle de sa mère qu'Amédée VII succéda à son père. Il avait alors vingt-trois ans. C'est ainsi qu'en avait décidé Amédée VI sur son lit de mort. Le nouveau Comte, bien exercé au métier des armes, l'était sensiblement moins aux affaires politiques. Celui que son goût pour les vêtements et parements écarlates fit appeler le «Comte Rouge» ne régna que huit années. Ce temps fut marqué surtout par la personnalité de la comtesse mère et par celle d'importants seigneurs vaudois attachés à sa cour, Guillaume de Grandson et son fils Othon, le chevalier-poète, ainsi que Louis de Cossonay.

Amédée VII fut très populaire au Pays de Vaud: il était bienveillant et d'un abord encore plus aisé que son père. Dans sa première campagne, le Comte Rouge aida les Bernois en guerre avec le comte de Kybourg. Les milices vaudoises furent actives au siège de Berthoud en 1383. Cette fraternité d'armes fut scellée par un traité d'alliance perpétuelle entre Berne et la Maison de Savoie, en confirmation des divers accords analogues conclus antérieurement. Le Comte Rouge héritait en revanche d'Amédée VI un problème jamais résolu: le conflit valaisan. L'évêque de Sion, qui était pour lors un Savoie, fut chassé inopinément de sa résidence épiscopale par les Hauts-Valaisans. Le comte ne pouvait laisser impuni un tel affront. Les milices vaudoises furent mobilisées; flanquées de soldats de la Bresse et du Piémont, ainsi que d'un contingent de cinq cents Fribourgeois, elles prirent d'assaut une fois encore la ville de Sion, qui fut fort malmenée (1384). Malgré cela, les Hauts-Valaisans, coriaces, obligèrent Amédée VII d'envisager, quatre ans plus tard, une nouvelle offensive. Mais cette fois, les Etats de Vaud refusèrent la «chevauchée» (levée des milices communales). Le comte dut se contenter, du côté vaudois, de l'appoint des seigneurs et de leurs écuyers. L'expédition tourna au désastre à Vièges: les Hauts-Valaisans écrasèrent les troupes du comte de Savoie (1388). En outre, cette année et la suivante, les routiers de la guerre de cent ans menaçaient à nouveau d'envahir le pays. Grâce aux précautions prises par le bailli de Vaud avec cette fois la pleine approbation des Etats de Vaud, le danger put être conjuré. Nouvelle alerte en 1391: les troupes vaudoises mobilisées

durent se porter vers Genève. Elles n'eurent cependant pas à combattre, car les routiers avaient pris un autre chemin.

La même année, Amédée VII commença à préparer une nouvelle campagne vengeresse contre les Hauts-Valaisans. Les Etats de Vaud ne furent pas plus disposés que trois ans plus tôt pour accorder les troupes qu'on leur demandait. Mais ils finirent par céder, à condition que le prince accordât aux notables des villes le droit de choisir eux-mêmes les hommes aptes à servir. Toutefois, la nouvelle guerre du Valais n'eut pas lieu. Au cours de l'été, à sa résidence habituelle de Ripaille, Amédée fit une chute de cheval. Un aventurier nommé Granville s'offrit à le soigner, mais ne réussit qu'à aggraver le mal. Quand on se décida à appeler un ancien médecin moudonnais du comte, il était trop tard: il déclara que le prince avait été empoisonné. On pense aujourd'hui qu'il fut victime du tétanos. La mort du Comte Rouge suscita une grande émotion chez les Vaudois. Les Etats de Vaud réunis, exigèrent que l'on tirât au clair les causes de cette mort prématurée et qu'on poursuivît les coupables. C'est Othon de Grandson que l'on accusa. Après avoir fuit en France pendant quelques années, il revint et l'affaire rebondit. Il fut provoqué en duel pour venger la mort d'Amédée VII. Mais la fin tragique, étrange et ignominieuse que subit Othon de Grandson fut aussi celle d'un grand poète vaudois. En dehors de la Savoie, refusant de croire à son crime, on honora sa mémoire.

#### 1.2.4. Le duché de Savoie

C'est le fils du Comte Rouge, Amédée VIII qui fut nommé à la tête de la Maison de Savoie, sous la régence de sa grand-mère: Bonne de Bourbon, la veuve d'Amédée VI, le Comte Vert. En 1398, Amédée VIII dirigea seul le comté de Savoie. Il eut un règne long et riche en rebondissements. Grâce à son excellent sens de la diplomatie qui semblait être un éternel héritage chez les comtes de Savoie, il remplaça fréquemment les armes par la négociation et sut par-là agrandir et développer harmonieusement et passivement un Etat qui posséda bientôt un poids important dans la politique européenne de l'époque.

Ainsi, en août 1401, Amédée VIII, profitant de l'extinction de la branche des comtes de Genève put racheter à un héritier discutable ses droits sur des territoires jusque-là seulement vassaux. Ainsi, le dernier vide du damier composant le territoire savoyard était désormais comblé. Sur l'autre versant des Alpes, le décès sans héritier direct du dernier prince d'Achaïe fournit à Amédée l'occasion d'incorporer définitivement le Piémont au comté de Savoie. En 1416, l'Empereur Sigismond vint en personne à Chambéry et érigea le comté de Savoie en duché. Amédée VIII avait trente-trois ans. Geste d'une haute signification politique, marquant un degré de plus gravi par la famille de Savoie sur l'échelle des dignités. Les souverains étrangers avaient vite discerné la valeur d'Amédée VIII. Face aux prétentions françaises et bourguignonnes, le nouveau duc était considéré comme le successeur des anciens rois de Bourgogne. En 1430, Amédée VIII publia les Statuts de Savoie (*Statuta Sabaudiae*), monument juridique considérable qui dépassa de loin les codifications jusqu'alors esquissées et dont certaines dispositions restèrent en vigueur jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces statuts accentuèrent considérablement la centralisation de l'Etat, systématisant les règles administratives et assurant aux plus humbles sujets une justice plus rapide et plus efficace.

Vu l'intense activité politique et diplomatique d'Amédée VIII, notamment dans le Sud du duché, les Etats de Vaud purent jouir d'une certaine indépendance qui leur permit de se développer activement. Ils multiplièrent leurs réunions dans la maison dite des «Etats de Vaud» à Moudon. Trois ordres y étaient normalement admis: la noblesse, le clergé et la bourgeoisie; néanmoins, le plus souvent, les Etats de Vaud ne réunissaient que des représentants des villes. Théoriquement, seul le prince était habilité à convoquer les Etats en réunion et il y participait comme cela se faisait partout ailleurs, mais le Pays de Vaud ainsi que la Bresse, avaient le privilège de pouvoir convoquer les Etats sans autorisation du prince et parfois, sans même qu'il y soit représenté.

Durant le règne d'Amédée VIII se développa dans le duché une civilisation brillante. Tant dans les arts, dans le prestige que dans la culture, le duché occupa une place remarquable à cette époque. De nombreuses oeuvres nous sont parvenues et nous prouvent l'importance de cet essor qui ne pouvait s'accomplir que lors d'une période de calme et de raffinement.

Après la mort de la duchesse Marie de Bourgogne, qu'Amédée aimait si tendrement, puis de son fils aîné, mort encore jeune, alors qu'il montrait de réelles qualités de gouvernement, le duc éprouva une sorte de dégoût du monde, une lassitude des grandeurs et des honneurs. Pourtant, en pleine gloire, en pleine puissance, admiré et aimé de tous, et connaissant une réelle prospérité, le duc décida de se retirer à Ripaille pour mener dans l'ermitage qu'il y avait fondé une vie de méditation et de prière, sans toutefois abandonner complètement la réalité du pouvoir. Dans cette préretraite le duc, entouré de six conseillers bien expérimentés qui partageaient sa vie d'ermite, conservait la plénitude de ses attributions, ne laissant à son autre fils Louis, nommé lieutenant-général, que les apparences du pouvoir. Cinq années se passèrent ainsi au cours desquelles «le doyen de Ripaille sous son froc, n'apparaissait pas moins redoutable que le duc sur son trône».

Il arriva bientôt un nouveau coup de théâtre: le concile de Bâle, en lutte ouverte avec Eugène IV déposa soudain le souverain pontife et fit élire, pour s'opposer à lui, Amédée, choisi pour ses qualités, son rang de chef d'Etat et sa parenté avec de nombreuses familles régnantes d'Europe. Amédée VIII abdiqua alors en 1439 abandonnant l'Etat qu'il avait rendu si fort à son fils Louis I<sup>er</sup>, une personnalité contrastant avec son père par son incapacité et sa faiblesse.

### 1.2.5. Les guerres de Bourgogne

Les frontières de l'Etat ne furent pas aussitôt entamées et la Savoie garda quelques temps encore son autonomie. Mais sa désagrégation intérieure commença à attiser chez ses voisins une double convoitise à la suite d'un revirement pro-bourguignon de la régente Yolande de France (sœur de Louis XI et veuve d'Amédée IX) : celle du dauphin Louis, futur Louis XI, et surtout pour les romands, celle de la Confédération helvétique.

Louis I<sup>er</sup> était un jouet entre les mains de sa capricieuse épouse, Anne de Chypre. Les complots et «affaires» furent innombrables à cette époque: la duchesse Anne, s'entourant de ses favoris venus de Chypre, dont l'arrogance irritait plus d'un, dilapidait toutes les sages économies constituées sous Amédée VIII. La décadence était amorcée. La féodalité exemplaire d'Amédée VIII s'altéra. Bientôt les exactions, les règlements de comptes entre

courtisans et la violence devinrent un climat habituel. Le propre frère de Louis, Philippe de Bresse, fit même noyer un vice-chancelier et un chancelier de l'Etat dans le Léman, au large de Morges pour des motifs de vengeance. Les nobles savoyards, exaspérés, durent peu à peu s'exiler; leurs biens furent confisqués. Ils trouvèrent cependant quelques années plus tard leur revanche. En 1462, l'assassinat du piémontais Valperga marqua l'opposition naissante entre les deux parties essentielles de l'Etat de Savoie: celle de langue française, dont faisait partie le Pays de Vaud, et le vaste Piémont, réuni voici bientôt un demi-siècle à l'ensemble.

Louis I<sup>er</sup>, après s'être ingéré dans les intrigues du dauphin, futur Louis XI, parvint à marier la sœur de Charles VII, contre la volonté de ce dernier, à son fils, le futur Amédée IX. Pour cela, Charles VII faillit envahir la Savoie.

A mesure que le temps passait, la politique du duc se tournait toujours plus vers le Piémont, au profit des ambitions expansionnistes des confédérés vers le Sud.

Sous le règne du successeur de Louis I<sup>er</sup>, Amédée IX dit le Saint, épileptique, irrésolu et confit en dévotion, c'est pratiquement son épouse, Yolande de France, qui dirigea le duché. Philippe de Bresse, soutenu par les comtes de Romont et de Genève, ses frères, l'obligea à se réfugier dans la citadelle de Montmélian, puis à Grenoble. C'est Louis XI qui, mobilisant des troupes pour défendre les droits de sa sœur, rétablit la situation. Alors, l'inexorable lutte entre le roi de France et le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, imposa à Yolande de manœuvrer avec une circonspection extrême pour échapper à l'emprise du roi, bien décidé à mettre la Savoie à sa merci. Elle louvoya entre les deux adversaires, fut faite prisonnière par le Téméraire puis délivrée une nouvelle fois par Louis XI. Désormais, la France exerçait une sorte de protectorat sur la Savoie.

A l'occasion de ces guerres de Bourgogne, les confédérés profitèrent de la faiblesse militaire du Nord des territoires savoyards pour envahir le Pays de Vaud dans des conditions très pénibles pour les habitants. Quelques années plus tôt, Yolande de France avait renouvelé l'alliance séculaire de ses Etats avec Berne et avait reçu l'hommage de Fribourg. Les derniers rapports diplomatiques précédant la guerre entre les Etats de Vaud et les députés bernois étaient totalement dépourvus de haine ou de menace. On entendait vivre en bonne intelligence l'un de l'autre, comme par le passé.

Toutefois, alléchés par l'or français et une terre plus douce et plus fertile, plusieurs chefs confédérés, habilement soudoyés par les promesses des ambassadeurs de Louis XI, déclarèrent la guerre au duc de Bourgogne le 25 octobre 1474.

### 1.3. La retraite de la Maison de Savoie

En septembre 1474 déjà, les troupes bernoises avaient pris le château de Sainte-Croix. Le 27 octobre, ils prenaient Cerlier (Erlach). La régente de Savoie à qui ces deux derniers biens appartenaient, opta pour une prudente neutralité qu'elle eut beaucoup de peine à maintenir. Pendant ce temps, les tensions montaient entre bernois et vaudois... Les bernois multipliaient leurs caprices face à Yolande de Savoie et aux Etats de Vaud. Les bernois se firent plus pressants encore et exigèrent que la régente de Savoie déclarât sans plus tarder

la guerre au duc de Bourgogne et que les places fortes fussent ouvertes à leurs troupes. Ils ajoutèrent une menace à leurs conditions: si le comte de Romont n'abandonnait pas la cause de Charles le Téméraire, le Pays de Vaud serait traité en ennemi. Placée devant cet ultimatum, la duchesse Yolande chercha plusieurs issues diplomatiques chez les confédérés, peu favorables aux ambitions bernoises, mais en vain. Au début de mai 1475, les bandes suisses pénétrèrent dans les seigneuries vaudoises vassales des ducs de Savoie: Grandson, Montagny, Orbe et Echallens furent successivement occupés. Devant la brutalité des confédérés, les bourgs vaudois s'empressèrent d'envoyer des députés auprès des capitaines bernois du camp d'Orbe et acceptèrent de verser une rançon pour échapper aux incendies et aux meurtres.

Malgré les protestations de Yolande, les Suisses laissèrent des garnisons dans les places fortes vaudoises qu'ils occupaient. Le peuple des campagnes était victime des réquisitions et exactions tant des occupants alémaniques que des mercenaires italiens qui continuaient de traverser le pays pour rejoindre les armées bourguignonnes. Prenant prétexte de ces passages, les bernois s'emparèrent d'Aigle et d'une partie du Chablais savoyard. Le 14 octobre 1475, lors du retour du comte de Romont au pays, les confédérés, sur l'insistance de Berne, lui déclarèrent la guerre.

La Maison de Savoie demeura prudemment à l'écart du conflit. L'armée bernoise, bientôt renforcée d'un contingent fribourgeois, marcha sur Morat, puis sur Avenches et Payerne, qui ouvrirent leurs portes à l'ennemi. La résistance acharnée d'Estavayer lui valut le massacre de ses habitants et le pillage de la ville. Les Clées et La Sarraz ayant aussi tenté de résister, subirent le même sort. Les autres bourgs vaudois, à commencer par la capitale, Moudon, capitulèrent avant même d'avoir été attaqués, tant la terreur qu'inspiraient les confédérés était grande (cela ne leur empêcha pas pour autant de saccager villes et châteaux). Même les Lausannois, pourtant sujets de l'évêque et non du comte de Romont, durent accepter une lourde rançon pour échapper au pillage. Le 2 novembre 1475, l'armée victorieuse rentra à Berne avec un riche butin: deux semaines lui avait suffi pour dévaster tout le Pays de Vaud. Les Etats de Vaud durent se soumettre aux conditions dictées par les vainqueurs qui placèrent Jean-Rodolphe d'Erlach à Lausanne, en qualité de gouverneur du Pays romand.

## 2. L'organisation de l'Etat

### 2.1. Les subdivisions politiques

A la suite d'achats, conquêtes, confiscations ou échanges, le territoire de la Maison de Savoie fut intégré dans une structure administrative relativement uniforme. Les subdivisions étaient les suivantes:

1. **Métralie:** circonscription essentiellement judiciaire rassemblant plusieurs villages.
2. **Châtellenie:** petit bailliage.

**3. Bailliage:** circonscription regroupant généralement plusieurs villages autour d'un château, à la fois le centre administratif, judiciaire et militaire.

**4. Organes centraux de l'administration:** en l'occurrence, la Maison de Savoie.

Les deux circonscriptions les plus significatives étaient le bailliage et la châtelainie. Le prince y était représenté par un châtelain, fonctionnaire révocable et permutable. Ces châtelains étaient issus de la petite noblesse et n'étaient pas forcément originaires de la région. Ils étaient entourés de quelques personnes: vice-châtelain, secrétaire, gardes, etc. Ceux-ci les assistaient dans leur fonction de représentant de l'autorité. Lors de la plus grande extension de la Maison de Savoie (XV<sup>e</sup> siècle, sous Amédée VIII), le duché comptait treize bailliages: Savoie propre, Bugey, Val d'Aoste, Val de Suse, Chablais, Pays de Vaud, Faucigny, Bresse, Pays de Gex, Valbonnais, Terre de Provence, Piémont et Genevois.

Une grande partie du territoire actuel du canton de Vaud formait le bailliage de Vaud, dont le chef-lieu était Moudon, alors que les châtelainies situées entre Vevey et Aigle constituaient, avec le Chablais français et le Bas-Valais actuel, le bailliage du Chablais, dont le siège était situé à Chillon.

C'est Pierre II qui, déjà, introduisit la structure baillivale en 1263. Les frontières de l'époque ont été longtemps conservées et ont encore des conséquences aujourd'hui.

Dans un premier temps, les organes centraux de l'Etat savoyard suivaient le comte, qui se déplaçait au gré des exigences politiques ou militaires du moment. Il s'agissait en premier lieu du «Conseil résident avec le prince», présidé par le chancelier de Savoie, qui assistait le prince dans l'exercice des responsabilités gouvernementales. L'organisation de la vie quotidienne de la cour était prise en charge pour les différents services de l'Hôtel, qui suivait évidemment le prince et sa famille dans ses déplacements. D'autres organes administratifs se fixèrent progressivement à Chambéry au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, en particulier le «Conseil résident de Chambéry» (cours d'appel ordinaire) et surtout la «Chambre des comptes», organe supérieur de contrôle de l'administration financière. Cette dernière était d'ailleurs de très bonne qualité: les premiers comptes furent rédigés sous Pierre II déjà et furent toujours d'une exactitude et d'une minutie remarquable. Ils enregistraient aussi bien les rentrées (redevances, impôts divers, amendes, confiscations, etc.) que les sorties (salaires du châtelain et de son personnel, frais d'entretien des châteaux comtaux par exemple). Chaque compte était formé d'un rouleau, composé de pièces de parchemin cousues les unes aux autres, mesurant quelquefois jusqu'à cinquante mètres de longueur.

## 2.2. Les vassaux et les grandes seigneuries vaudoises

Les chroniqueurs savoyards du XV<sup>e</sup> siècle racontèrent l'expansion de leur terre comme une conquête militaire et héroïque des princes de la Maison de Savoie. Par la suite, cette expansion a été le plus souvent présentée comme une adhésion pacifique et spontanée des nobles vaudois à Pierre de Savoie.

La réalité est certainement plus complexe. La documentation principale réside dans les actes contenant les hommages rendus par la plupart des nobles vaudois à Pierre (1240-1268) et Philippe (1268-1285) de Savoie. Le document du 2 février 1250-51 par lequel

Jaquet, de la famille des seigneurs d'Estavayer, prêle hommage à Pierre de Savoie est semblable à beaucoup d'autres, tous plus ou moins rédigés sur le même modèle. Jaquet donne la part du château et de la ville d'Estavayer, qu'il possède en alleu (c'est-à-dire sans devoir en rendre compte à quiconque), au seigneur Pierre de Savoie et à ses héritiers. Pierre les redonne en fief à Jaquet, qui devient son homme lige, c'est-à-dire que la fidélité qui lui est due primera sur les autres hommages que Jaquet pourrait contracter.

Par le biais de l'hommage vassalique, de la réception d'un alleu et de la remise de ce dernier en fief, la Maison de Savoie a ainsi pu nouer des relations étroites avec la noblesse vaudoise, et s'assurer de sa fidélité, au moins en théorie.

Il y a plusieurs raisons profondes à ce mouvement. La petite noblesse souffrait fréquemment de problèmes économiques dus principalement au besoin croissant de maintenir le train de vie «aristocratique», qu'elle jugeait digne de son rang. La remise du fief était parfois accompagnée par des versements d'argent que faisait la Maison de Savoie, bien pourvue en revenus, aux vassaux. Mais l'entrée dans la vassalité de la puissante Maison de Savoie représentait également, pour la petite aristocratie vaudoise, un moyen de promotion sociale, ou tout au moins un signe d'appartenance à un groupe qui tendait à se définir toujours plus précisément: la noblesse.

### 2.3. Les Etats de Vaud

La fin du Moyen Âge européen vécut l'épanouissement dans de nombreux Etats d'assemblées délibérantes, réunissant les principales catégories de personnes qui dépendaient sans intermédiaire du prince dans la hiérarchie féodale. Elles étaient le lieu d'un dialogue entre le pouvoir et une représentation de l'ensemble des sujets. Elles étaient appelées à consentir, conformément aux conceptions juridiques de l'époque, à certaines décisions, en particulier à voter d'éventuels impôts extraordinaires.

Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les princes de Savoie convoquèrent des assemblées, plus concernées par les problèmes locaux, dans plusieurs régions du comté (puis du duché). En tant que province dépendante des souverains savoyards, le Pays de Vaud a naturellement participé à ces réunions. Les Vaudois ont bénéficié d'une assemblée propre, particulièrement autonome, ce qui n'était pas toujours le cas à l'époque: les Etats de Vaud. Cette assemblée était appelée à devenir l'organe politique principal du pays et le garant attitré de son autonomie et de ses libertés.

Bien que la tradition attribue la création des Etats de Vaud à Pierre II, c'est en fait à partir de 1361 seulement que des textes attestent de manière certaine la réunion de ces assemblées. Toutefois, on ne peut exclure le fait que des consultations, embryons des futurs Etats de Vaud, aient eu lieu dans les décennies précédentes, sous le régime de la baronnie de Vaud. Elles ne sont cependant pas institutionnalisées avant le rachat du pays par Amédée VI et son retour sous l'administration directe des comtes de Savoie en 1359.



### 2.3.1. La composition

En principe, avaient le droit de participer aux Etats de Vaud, les ecclésiastiques possédant des seigneuries temporelles dans le pays, les seigneurs laïcs titulaires de fiefs avec justice et les villes dépendantes immédiatement de la Maison de Savoie.

Les ecclésiastiques n'y venaient que tout à fait exceptionnellement et n'y ont jamais joué un rôle considérable. Les nobles étaient plus souvent représentés et étaient même parfois assez nombreux. Cependant, dans la majorité des cas, les assemblées réunissaient uniquement des délégués des communautés urbaines, voire de certaines d'entre elles.

### 2.3.2. La nature de l'institution

Les Etats de Vaud constituaient non seulement un organisme d'origine gouvernementale, convoqué et consulté par le prince ou ses officiers, mais également une institution indépendante, qui pouvait se réunir spontanément pour débattre des intérêts du pays. Ces dernières réunions ne rassemblaient le plus souvent que les députés des villes. Grâce à ce système très libéral, les assemblées étaient très fréquentes (six à neuf séances par année et parfois une trentaine, en temps de crise). Si les séances étaient nombreuses, elles étaient en revanche d'assez courte durée (quelques heures). Ce système permettait aux participants, compte tenu de l'exiguïté du pays, d'aller à la séance et de revenir chez eux le même jour, ce qui était assez pratique.

### 2.3.3. Les convocations

Les convocations se faisaient par lettre quelques semaines ou jours à l'avance. Elles étaient rédigées en français et le plus souvent par la chancellerie de Savoie ou par le bailli de Vaud (pour les réunions gouvernementales) ou alors par la ville de Moudon (pour les réunions spontanées). Plus d'une centaine de lettres nous sont parvenues et nous ont renseignés très utilement sur la nature des débats, soit des sujets politiques, souvent historiquement d'un grand intérêt. Des convocations pouvaient aussi exceptionnellement être orales, en cas d'urgence.

Les réunions avaient habituellement lieu à Moudon, capitale du bailliage, non dans la maison dite «des Etats» mais dans un bâtiment public (chapelle, hôpital municipal ou demeure particulière). Parfois même, dans des conditions spéciales, l'assemblée pouvait siéger dans d'autres localités du pays ou même en dehors de celui-ci (Thonon, Genève, Chambéry) s'il s'agissait de rencontrer le prince dans l'un de ses lieux de résidence habituels. Plus tard, les Etats de Vaud se réunirent également à Lausanne et à Morges.

### 2.3.4. Le fonctionnement

Le mode de délibération des Etats de Vaud est mal connu: il y avait des séances plénières, mais il semble qu'il arrivait aussi que les ordres délibèrent séparément. Il n'est pas certain que le principe majoritaire ait été pleinement en vigueur. La recherche d'un large consensus paraît avoir en général dominé les débats. Des délégués de la famille princière ou le prince

lui-même présidait la séance. A défaut, ce pouvait être ses officiers locaux, en particulier le bailli de Vaud, pour autant que ces derniers aient été avertis des réunions (spontanées).

Pour mener leurs tâches à bien, les Etats de Vaud ne disposaient que de moyens réduits. Ils n'ont en particulier jamais désigné de ces commissions permanentes qui, en d'autres provinces, prolongeaient l'action des institutions délibérantes et leur conféraient une certaine permanence. Ils n'avaient pas non plus de personnel propre, ni de ressources financières attitrées: leurs dépenses étaient réparties entre les divers membres. Toutefois, les archives et comptes rendus de cette institution étaient conservés par les autorités municipales de Moudon, qui en assumait par-là, en quelque sorte, le secrétariat. C'est elle qui gérait le courrier des Etats de Vaud et les convocations.

### 2.3.5. Les attributions

Les attributions englobèrent bientôt presque tout ce qui pouvait intéresser le pays. Le vote, la perception des subsides demandés par le prince et les impôts étaient sous le contrôle des Etats de Vaud. On ne pouvait lever d'impôts sans leur consentement. Ce sont eux qui, plus tard, élaboreront les articles de la procédure judiciaire pour le recouvrement des dettes. D'autres compétences se sont également développées à l'initiative des Etats eux-mêmes sur de très nombreuses questions d'intérêt général (sauvegarde des franchises, des libertés vaudoises, défense du pays, maintien de la paix publique, désignation du bailli ou de l'évêque, relations avec l'étranger, certains problèmes économiques, etc.). Il serait cependant faux de considérer les Etats de Vaud comme un succédané de gouvernement régional. Ils n'ont jamais cherché à se doter d'une structure permanente ni à prendre en main l'administration ordinaire du pays. Notons encore que les Etats de Vaud ne sont jamais entrés en opposition pure et dure avec le pouvoir ducal. Cela explique la tolérance du prince face à cette institution à qui il laissait volontiers s'élargir le champ d'activités.

## 2.4. La justice

C'est en 1263 que Pierre II inaugura les bases de l'organisation judiciaire vaudoise en créant le bailliage de Vaud et en le subdivisant en châtelanies, circonscriptions judiciaires, administratives et militaires.

L'organisation judiciaire savoyarde en Pays de Vaud ne comptait pas moins de sept degrés de juridiction:

1. Le **Métral** était le juge inférieur ayant la connaissance des causes pécuniaires ou mobilières, à l'exclusion des causes réelles immobilières. En outre, il recouvrait les amendes et exécutait les criminels. On trouvait généralement un métral dans le bourg principal de la châtelanie et d'autres dans les villages les plus importants. Leurs décisions pouvaient être portées en appel devant le châtelain.
2. Le **Châtelain** était le juge ordinaire, qui connaissait les causes les plus importantes, en particulier criminelles et réelles immobilières, et des appels contre les sentences des juges inférieurs. Fonctionnaire révocable, à l'origine nommé pour un an seulement et fréquemment déplacé, recruté généralement dans la petite noblesse

vaudoise, il délégua volontiers ses fonctions judiciaires à un lieutenant ou vice-châtelain, voire à un vidomne (vice-dominus). Dans les châtelanies immédiates, les décisions du châtelain pouvaient être portées directement en appel devant la Cour baillivale.

3. Le **Juge** ou **Commissaire d'appel seigneurial** dans les seigneuries médiates, dépendait d'un seigneur lui-même vassal de la Maison de Savoie, notamment à Aubonne, Estavayer, Grandson, Gruyères et La Sarraz. Ce seigneur exerçait ses droits de juridiction par l'intermédiaire d'un commissaire, auquel on devait appeler avant de pouvoir s'adresser au bailli de Vaud. En d'autres termes, la hiérarchie judiciaire comportait ici un degré supplémentaire et intermédiaire entre châtelain et bailli, destiné autant à dissuader les plaideurs de saisir ce dernier qu'à affirmer la juridiction seigneuriale.
4. La **Cour baillivale de Moudon** était présidée par le bailli ou, le plus souvent, par son lieutenant, choisi volontiers parmi les notaires de Moudon, voire cumulant cette charge avec celle de châtelain de cette ville. La Cour baillivale fonctionnait avant tout comme instance de recours connaissant des appels interjetés contre les décisions des châtelains immédiats ou des commissaires d'appel des seigneuries médiates. Elle connaissait, en outre, en première instance des causes concernant les bannerets vaudois, c'est-à-dire les seigneurs justiciers vassaux directs de la Maison de Savoie.
5. Le **Juge général des appellations** fut institué en 1340 par le comte Aymon et abrogé par les Statuts généraux de Savoie de 1430. Ce magistrat constituait un degré de juridiction intermédiaire entre le bailli et le Conseil résident de Chambéry.
6. Le **Conseil résident de Chambéry** et le **Conseil résident avec le prince** connaissaient en principe des appels contre les sentences baillivales ou, avant 1530, celles du juge des appellations du comté. Ils exerçaient également la fonction de conseil privé à l'endroit des causes entre grands seigneurs, ayant notamment une connotation politique, cela déjà en première instance. Ce conseil, comparable au parlement de Paris, était l'autorité de recours ordinaire.
7. **Audiences générales**: bien que les arrêts rendus par les deux conseils ci-dessus fussent en principe définitifs, les parties avaient encore, comme en France, la possibilité d'adresser une supplique ou demande de reconsidération au prince, qui était libre d'y donner suite ou non. Dans l'affirmative, la cause était examinée aux Audiences générales, qui se tenaient en mai sous la présidence du souverain ou de son délégué. Cette juridiction suprême pouvait alors décider de renvoyer la cause devant des commissaires pour nouvel examen. Enfin, les parties avaient encore théoriquement le droit de saisir le Tribunal impérial, mais cette voie ne relevait pas de l'organisation de la justice savoyarde.

L'officier de justice ne jugeait jamais seul, mais conformément à l'avis de bourgeois du lieu qui siégeaient avec lui. Cette règle était applicable à tous les degrés et respectée même par

le duc et ses conseils. Ce n'était qu'en cas de discordance entre les coutumiers que l'officier de justice ou le prince statuaient librement après avoir pris avis ailleurs, auprès de la cour du seigneur (Moudon), d'après des coutumiers de la ville dont on suivait la coutume, ou simplement auprès du lieu. Cette règle était consacrée par un statut des Etats de Vaud de 1513, précisant que le châtelain devait rapporter sa décision dans les quinze jours. Ainsi, le respect des coutumes locales était assuré, même par les juridictions supérieures.

### 3. La société

#### 3.1. La Cour

Les comptes de l'Hôtel et de la Trésorerie générale étaient forts détaillés et ont donné de nombreuses indications, comme les lieux de résidence de la cour, les noms des invités, le genre et la quantité des aliments consommés, les sommes dépensées pour l'achat de vêtements, les salaires attribués aux domestiques et ainsi de suite. Cette remarquable conservation des sources écrites contraste malheureusement avec la disparition totale des milliers d'objets énumérés avec minutie par les comptables savoyards.

La cour savoyarde se déplaçait beaucoup; elle portait donc les marques d'une cour assez itinérante. Ses itinéraires répondaient généralement à des exigences précises, politiques, militaires ou plus prosaïquement climatiques ou économiques. La présence de la cour de Savoie dans le Pays de Vaud était assez épisodique, mis à part pour Pierre II dont la région constituait le cœur de ses domaines personnels et Amédée VIII qui résida fréquemment au bord du Léman.

On peut remarquer en étudiant les salaires, les principaux critères de différenciation sociale alors en vigueur au sein de la cour.

En 1434, voici comment étaient étalonnés ces salaires:

1. **50 florins**: chantre de la chapelle ducale
2. **40 florins**: ménestrels
3. **25 florins**: apothicaires
4. **10 florins**: serviteurs
5. et **3 florins**: solliardons (laveurs de vaisselle)

Le traitement de faveur réservé aux musiciens dénote l'importance accordée par la Maison de Savoie à leur activité au sein de la cour.

La cour était également un lieu de divertissement et les comptes informent sur les jeux (cartes, échecs) qui y étaient pratiqués. D'autres distractions moins pacifiques, les tournois,

étaient pour le prince une occasion de rassembler autour de lui ses vassaux. Ils étaient généralement organisés lors d'événements importants (joutes).

A la cour, les différences entre vie privée et vie publique s'estompaient, en particulier pour les grands événements concernant la famille du prince comme les naissances, les mariages et les funérailles.

Lors de l'accouchement à Genève de l'un des fils de la duchesse Anne, on fit venir par bateau de Thonon la «chambre de la gésine de Madame» et son installation fut l'occasion d'achats de textiles en tout genre, de langes pour le nouveau-né et de cadeaux aux nourrices. Cet événement, pourtant courant, suscita d'importantes dépenses et mobilisa une quantité impressionnante de personnel, du charpentier chargé d'installer le lit jusqu'aux nourrices réquisitionnées pour l'occasion. Plus encore que les naissances, les mariages avaient aussi des conséquences politiques et économiques importantes. A noter également sous le chapitre des dépenses princières: les pompes funèbres. Les funérailles des Savoie étaient des manifestations spectaculaires de la vie de la cour. A partir d'Humbert III (décédé en 1189), la plupart des comtes et ducs, mais aussi leurs épouses et les membres des branches cadettes, comme les barons de Vaud, furent inhumés à l'abbaye cistercienne d'Hautecombe, au bord du lac du Bourget.

### 3.2. L'Eglise

La poussée savoyarde dans le Pays de Vaud, amorcée avec le Traité de Burier du 3 juillet 1219, se caractérisa dès ses origines par une politique d'infiltration des institutions ecclésiastiques et du pouvoir épiscopal. Elle obéira aux mêmes objectifs jusqu'à la Réforme. Toutefois, sans attaquer de front la souveraineté épiscopale, les comtes puis ducs de Savoie s'attachèrent à l'accaparer, en soutenant d'une part, dès les années 1280, les mouvements d'émancipation de la communauté des habitants de Lausanne et en s'appuyant d'autre part, dès 1356, sur la délégation du vicariat impérial. La politique d'ingérence de la Maison de Savoie en Pays de Vaud diffère sensiblement dans ses expressions de celle qu'elle mena dans les diocèses voisins de Sion et de Genève. Dans ces derniers diocèses, la Maison de Savoie fut représentée en occupant parfois le plus haut rang de la hiérarchie épiscopale. Dans le diocèse de Lausanne, la Maison de Savoie ne put jamais imposer un membre de sa famille, malgré plusieurs tentatives.

La liste des évêques et des dignitaires de l'évêché de Lausanne, ainsi que la composition du chapitre, montrent une évolution de l'influence savoyarde du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les familles de la noblesse vaudoise formaient les rouages de l'administration du diocèse. Au XIV<sup>e</sup> siècle, leur influence se manifesta avec plusieurs évêques. Plusieurs nominations d'évêques furent soutenues dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle par la Maison de Savoie, à une époque où les élections ne relevaient plus du chapitre, mais de l'initiative des princes ou du pape. La charge de prévôt du chapitre fut occupée régulièrement de 1398 à 1530 par des proches de la cour savoyarde, tandis que le nombre des chanoines d'origine savoyarde s'accrut notablement tout au long du XV<sup>e</sup> siècle.

Le 5 décembre 1517, la Maison de Savoie faillit réussir dans son plan avec la mainmise effective sur la cité épiscopale. Cependant, au dernier moment, elle se heurta à l'opposition des Conseils de Berne, de Soleure et de Fribourg.

Les procès-verbaux des Etats de Vaud mentionnent la présence irrégulière et restreinte aux assemblées tant de l'évêque que des ordres religieux implantés dans le Pays de Vaud. A l'évidence, elles ne reflètent qu'imparfaitement les réelles relations entretenues par les comtes puis les ducs de Savoie avec les institutions ecclésiastiques, que les imbrications de terres et de droits rendaient inévitables. Par exemple, le 21 novembre 1489, le duc de Savoie, avec l'accord de l'abbé de Romainmôtier, François de Savoie, alla jusqu'à proposer à l'évêque de Sion les revenus de Romainmôtier en échange de la restitution de terres en Valais.

Menacés dans l'exercice de leur pouvoir depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les évêques de Lausanne ont résisté victorieusement aux efforts d'annexion de la Maison de Savoie. La méfiance de toute forme d'empiètement sur leur indépendance, le soutien de la Papauté et de l'Empire à la cause épiscopale, l'insoumission de la ville de Lausanne et le sens des devoirs attachés à la fonction d'évêque et de responsable d'un établissement religieux sont autant de raisons qui expliquent que ni l'évêque, ni les institutions ecclésiastiques ne constituèrent les fondements de la politique d'extension de la Savoie dans le Pays de Vaud.

Au contraire, ils en furent des éléments précaires et versatiles. Lorsque des puissances nouvelles s'affirmèrent pour combattre l'autorité savoyarde et que les idées de la Réforme gagnèrent du terrain, ils ne purent rien entreprendre pour sauver leur situation et leur indépendance. A défaut de s'être rangés aux côtés de la monarchie savoyarde, d'ailleurs en pleine décadence depuis les guerres de Bourgogne, ils subiront comme elle l'occupation de leurs terres et la perte définitive de leurs prérogatives.

### 3.3. La ville

Au nord du Léman, la vieille cité épiscopale de Lausanne, les «marchés» de Nyon, de Vevey, d'Orbe et de Payerne étaient les seules agglomérations qui pouvaient être considérées comme des villes. L'époque savoyarde étant accompagnée d'une conjoncture économique très favorable, l'essor démographique faisait se développer les petites bourgades. Ces dernières se regroupaient autour d'une église auprès du château seigneurial: leurs alentours étaient essentiellement ruraux. Les franchises accordées par la Maison de Savoie pour les villes y allégeaient beaucoup les impôts et, par ce fait, y attiraient du monde. Les sites, où les comtes de Savoie décidèrent de fonder une ville, étaient soigneusement choisis: voies de communication, passages obligés, lieux favorables au commerce et à l'artisanat, lieux stratégiques militaires, etc.

Les critères de définition d'une ville savoyarde en Pays de Vaud, allant de 250 à 2000 habitants, sont les suivants:

- Ces «petites villes» étaient tôt ou tard dotées de franchises, et devenaient un espace de liberté octroyée et relative. Cependant, ces franchises ne produisaient

que des villes virtuelles, mais non encore des villes concrètes, dynamiques ou simplement vivantes.

- Les marchés et les foires, accordés par les seigneurs, alimentaient le commerce. Ils impliquaient des corollaires architecturaux: halles, mesures, bancs de vente, rues à arcades, entrepôts, greniers. Quant à l'industrie, elle restait toutefois insignifiante.
- L'organisation politique, plus ou moins précoce, se greffait sur une organisation de gestion des travaux publics (enceintes, rues, ponts, etc.) et sur une institution de charité collective, souvent toutes deux déjà en place. Corollaires architecturaux: hôpitaux, maisons de confréries, hôtels de ville (ces derniers furent très tardifs).
- L'apport culturel et artistique de la ville eut de la peine à se distinguer tout d'abord de la vie religieuse: la création de nouvelles paroisses, à tout le moins d'églises urbaines, et la fondation de couvents d'ordres mendiants précédèrent celles d'écoles communales ou les accompagnèrent dans les meilleurs des cas. Parfois même, il s'y développaient des ateliers d'artistes. Corollaires architecturaux: églises, couvents, mais exceptionnellement écoles en tant que telles.
- Cet espace de liberté attirait dans les villes, souvent parties de rien, une population quantitativement et qualitativement différente de celle des villages: plus dense et plus nombreuse en principe, mais aussi plus diversifiée professionnellement.
- Tous ces éléments encourageaient donc une ouverture au monde et aux idées, mais pour se réaliser vraiment, la ville dut se soumettre à de fortes contraintes et se limiter: elle s'établit derrière une barrière, l'enceinte, qui créait un espace irrémédiablement clos en règle générale; elle se moula dans les tracés prédéfinis d'un urbanisme strict, dans une architecture sensée, en contiguïté, utilisant souvent le moindre espace, et dont la tendance tardive sera de pousser en hauteur.

### 3.4. La campagne

La fin du XIII<sup>e</sup> siècle vit s'achever dans toute l'Europe occidentale, un processus de défrichement et de mise en valeur du sol, partant de l'implantation humaine démarrée trois siècles auparavant. Le centre du Pays de Vaud, puis ses «rebords» ne coupèrent pas à ce processus.

Les forts villages vaudois qui resserrent aujourd'hui encore leurs maisons et leurs vergers au milieu d'une libre étendue de champs et de prairies, maîtrisaient au tournant des années 1300 les techniques de l'assolement triennal: en résultaient ces «finages», terroirs répartis en trois sols ou «fins de pie», «quartiers» de longues et minces lanières labourées, perpendiculairement l'un à l'autre, voués successivement aux blés d'hiver et de printemps, abandonnés à la jachère une année sur trois. Il n'y avait pas de clôture qui put faire obstacle au va-et-vient des travaux ou de la dépaissance collective. Les foin, une fois levés, concentrés dans les bas-fonds humides ou aux abords des cours d'eau et des marais, demeuraient relativement importants: on peut évaluer la part du terroir réservée à l'herbe à

vingt pourcents. Ce fourrage, non seulement indispensable à l'entretien des bêtes de labour, mais profitable à la fertilité des champs par l'engrais qu'il procurait, demeure utile à toute explication rendant compte de la prospérité agricole vaudoise, reconnue et appréciée des comtes de Savoie comme de bien d'autres...

L'hydrographie, au reste, abondante et diversifiée, était savamment utilisée: pour chaque moulin au fil de l'eau - au moins un par village - un bief étendait son réseau d'irrigation dont bénéficiaient tour à tour leurs près voisins, selon un calendrier précis et respecté.

La monotonie du paysage était aussi rompue par les haies vives qui étaient soigneusement entretenues, parce qu'exploitées pour leurs bois de feu et leur feuillage; elles servaient également à distinguer les «quartiers» labourables les uns des autres et aussi séparaient les pâturages communs des champs ensemencés. Ces terres exploitées en commun étaient grevées de servitudes collectives et n'étaient pas toujours tout à fait uniformes.

Bien que ce paysage respirait le calme et la sérénité, il n'était pas rare qu'un marchand fréquentant les foires de Genève fût détrossé, voire tué, au travers des bois séparant Lausanne de ces contrées.

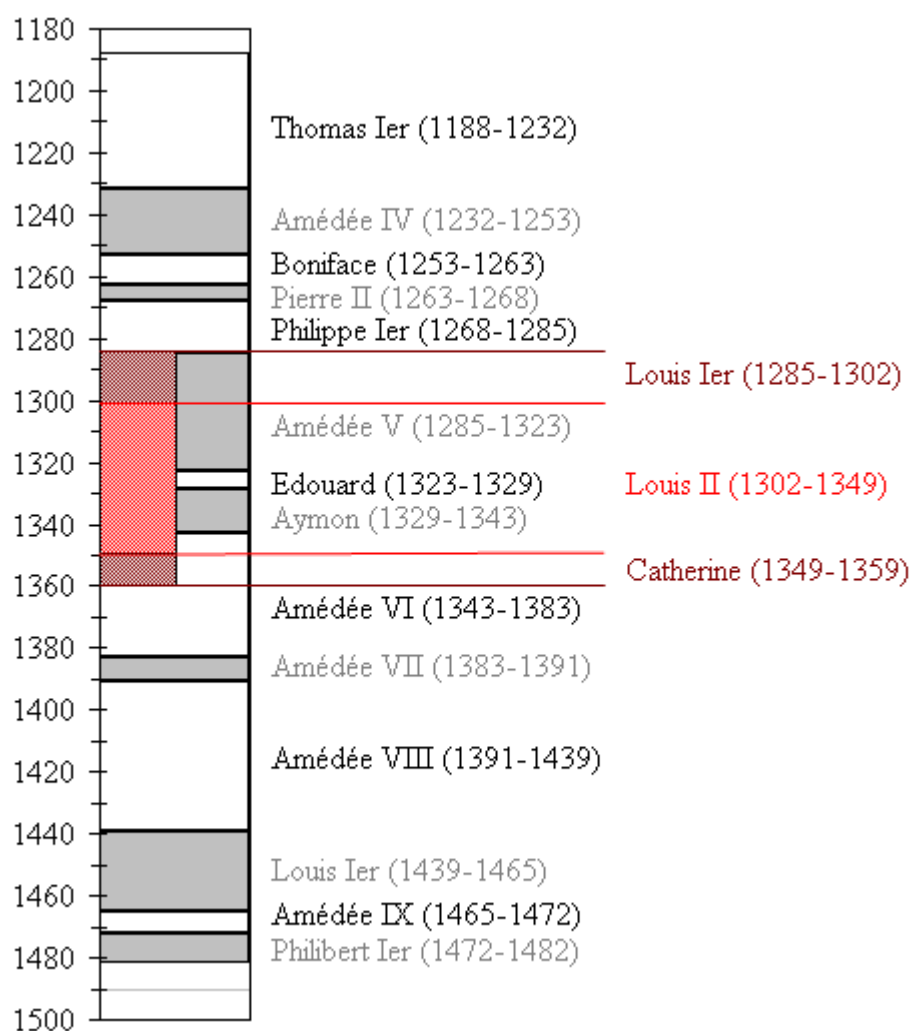
Le «rebord oriental», à savoir le Jorat et les premières marches de l'escalier fribourgeois, était d'un aspect fort différent. Il y avait beaucoup plus de forêts dont on peut, encore aujourd'hui, apprécier la présence. En outre, les exploitations rurales revêtaient des formes plus ramassées, en «un seul mas», favorisées par la dispersion de l'habitat et des types d'assolement individualisés. La tentation, au gré de l'abattage des forêts, auquel faisait suite nécessairement une période d'herbe et de pâture, se faisait pressante d'essayer l'élevage bovin, spéculatif ou non. Le paysage d'«enclosures» de cette région, plus en altitude que le «sillon vaudois» ressemblait à celui du Jura.

Le dernier tableau de la campagne vaudoise était celui du vignoble, important aux abords des habitations jusqu'où il se faufilait. La tradition viticole est restée présente jusqu'à nos jours.



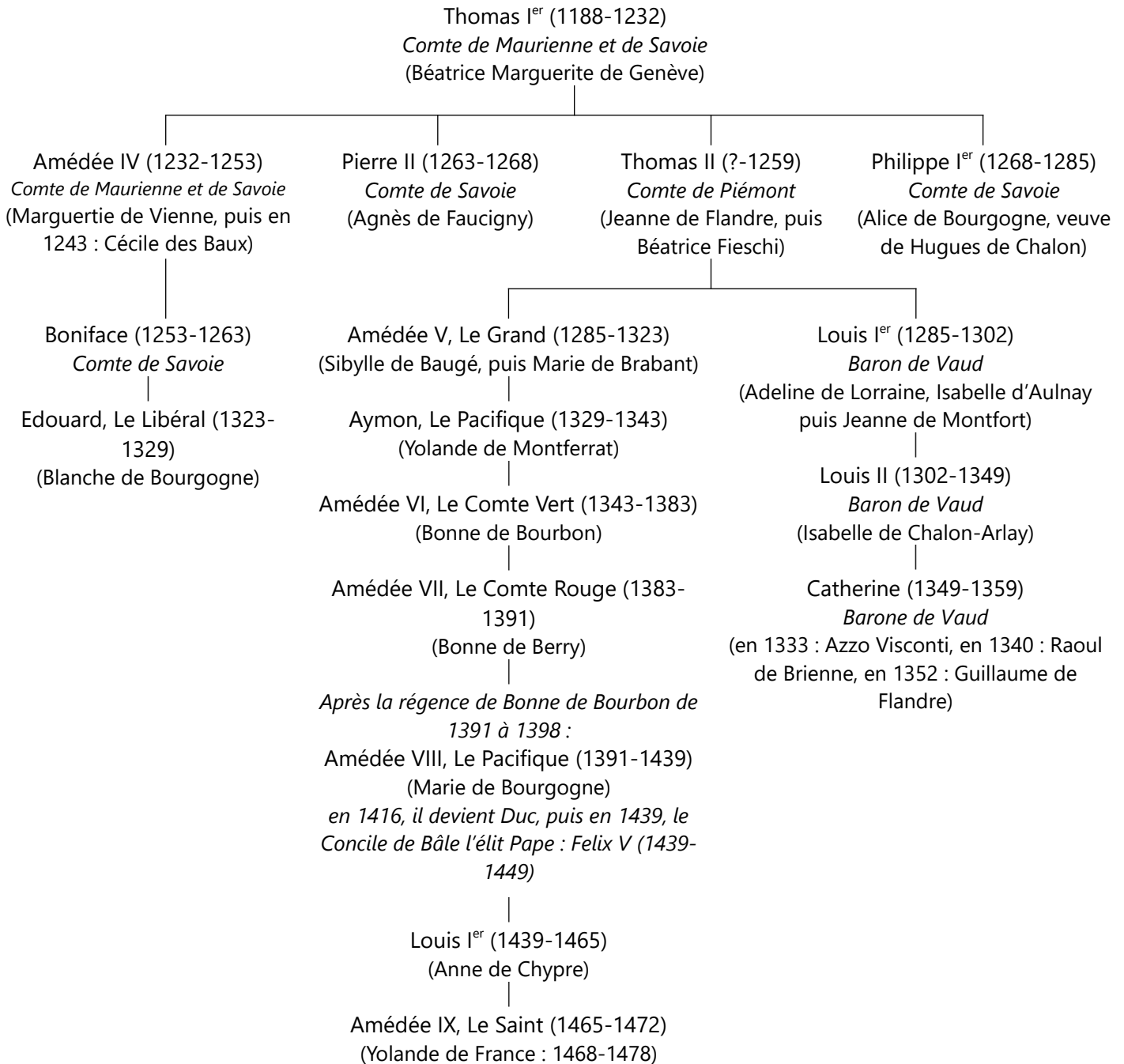
## ANNEXES

### Table chronologique



# Arbre généalogique de la famille de Savoie

- de Thomas I<sup>er</sup> à Amédée IX -



## BIBLIOGRAPHIE

1. «L'Histoire vaudoise», Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, 24 heures (1973)
2. «La Maison de Savoie en Pays de Vaud», Edition Payot Lausanne (1990)
3. «La Maison de Savoie», Marie José, Umberto Allemandi & C. (1989)
4. «Histoire de la Savoie», Robert Avezon, Que sais-je? (1963)
5. «Histoire de la Savoie», Paul Guichonnet, Privat (1988)